



Entente Canada-Québec (ECQ)

DOCUMENT D'INFORMATION

Coordination et rédaction

Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Sous-ministériat des affaires collégiales et des interventions régionales

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec. 2026
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-72989-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

25-403-29_w1

Table des matières

Introduction.....	1
Objectifs de l'Entente Canada-Québec (ECQ).....	1
Langue de la minorité	1
Langues secondes	1
Critères d'admissibilité.....	2
Formulaires.....	3
Demande d'intérêt – Financement dans le cadre de l'Entente Canada-Québec (F1).....	3
Plan d'action – Activités annuelles (F2)	3
Activité (question 1.1)	3
Objectif de l'ECQ (question 1.2)	3
Identification des axes d'intervention (question 1.3).....	4
Identification des indicateurs et des cibles (questions 1.4 et 1.5).....	5
Heures rémunérées (1.6).....	5
Collaboration (1.7)	5
Budget prévisionnel (question 2).....	5
Bilan – Entente Canada-Québec (F3)	6

Introduction

Au début des années 1970, le gouvernement canadien a créé le Programme des langues officielles dans l'enseignement pour encourager les provinces et les territoires à offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et des programmes d'enseignement des langues secondes.

Il leur attribue à cette fin une aide financière qui, depuis 1983, est versée par l'entremise d'ententes bilatérales entre le Canada et chaque province ou territoire. C'est grâce à ce programme qu'a été conclu le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2024-2025 à 2027-2028 entre le gouvernement du Canada et les provinces et les territoires.

En vertu de ce protocole, le ministère de l'Enseignement supérieur met à la disposition des établissements d'enseignement québécois des ressources financières pour la réalisation d'activités dans les deux domaines d'intervention ciblés par le Programme.

Le présent document d'information s'adresse aux cégeps, aux collèges privés agréés aux fins de subventions et aux universités. Les sommes octroyées dans le cadre de ce programme sont prévues pour les services d'enseignement en anglais, langue de la minorité linguistique du Québec, ainsi que pour les services d'enseignement des langues secondes, soit l'enseignement du français dans les établissements anglophones et l'enseignement de l'anglais dans les établissements francophones.

Objectifs de l'Entente Canada-Québec (ECQ)

Langue de la minorité

Les activités dans la langue de la minorité, soit l'anglais au Québec, visent l'amélioration des conditions et de l'enseignement des programmes dans le réseau éducatif anglophone.

Langues secondes

Les activités en français ou en anglais, langue seconde, visent l'amélioration de l'enseignement ou de la maîtrise de la langue seconde. Celles en français, langue seconde, peuvent être réalisées dans les établissements anglophones et celles en anglais, langue seconde, dans les établissements francophones.

Critères d'admissibilité

L'Entente Canada-Québec permet des activités qui :

- visent la langue de la minorité et/ou les langues secondes (objectifs de l'ECQ);
- répondent à un ou des axes de l'ECQ;
- se déroulent durant l'année scolaire;
- prévoient des retombées concrètes au 31 mai de l'année scolaire en cours.

L'Entente Canada-Québec ne permet pas de :

- financer des activités en francisation;
- financer des activités destinées uniquement à la clientèle internationale et aux Premières Nations;
- financer des activités en formation continue;
- financer les dépenses suivantes :
 - les salaires et les suppléments de salaires accordés aux personnes dont le traitement est imputé au budget d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental;
 - les honoraires financés par d'autres sources;
 - les frais de déplacement à l'extérieur du Canada;
 - les frais de réception, de levée de fonds et de cadeaux;
 - l'achat de nourriture et de boisson si cette dépense n'est pas incluse dans un déplacement;
 - les frais de promotion et de recrutement;
 - les frais de représentation, de relations publiques, de communication ou de marketing autres que les frais de diffusion des résultats;
 - les frais et services administratifs;
 - les frais liés à la traduction de documents devant être transmis au Ministère en vertu des lois et règlements régissant les établissements d'enseignement supérieur;
- faire double emploi avec les structures et les services existants;
- bénéficier d'autres sources de subventions gouvernementales;
- réaliser une activité en ressources informationnelles¹.

¹ Une activité en ressources informationnelles implique un coût total qui est égal ou supérieur à 100 000 \$ et constitue un projet en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*. Elle correspond de plus à l'une ou à plusieurs des situations suivantes : a) elle implique le développement ou l'acquisition d'un nouveau système d'information ou encore la refonte d'un système d'information existant; b) elle implique l'introduction de nouveaux services d'infrastructure; c) elle implique l'ajout ou le remplacement majeur d'infrastructure impliquant une transformation des services d'affaires; d) elle implique l'ajout majeur de fonctionnalités ou une amélioration majeure à un système d'information.

Formulaires

La Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance permet, avec les fonds de l'ECQ, la réalisation d'activités au sein du réseau de l'enseignement supérieur.

La séquence de planification et de réalisation des activités annuelles se déroule en trois étapes, qui sont prévues dans les trois formulaires (F1, F2 et F3) dont il est question ci-dessous.

Demande d'intérêt – Financement dans le cadre de l'Entente Canada-Québec (F1)

Le formulaire de demande d'intérêt doit être rempli durant l'hiver précédant l'année scolaire où les activités sont prévues (par exemple, à l'hiver 2026 pour l'année scolaire 2026-2027). Ce formulaire décrit l'ECQ et reprend essentiellement le contenu du présent document d'information.

L'établissement manifeste son intérêt à planifier des activités pour l'année scolaire suivante. La transmission de ce formulaire fait office d'engagement.

Plan d'action – Activités annuelles (F2)

Le formulaire Plan d'action – Activités annuelles sera disponible lorsque toutes les demandes d'intérêt remplies auront été reçues. Dans ce formulaire se trouve la somme maximale établie pour que votre établissement propose des activités pendant l'année scolaire. Toutes les activités prévues seront acceptées conditionnellement au respect des critères d'admissibilité.

Activité (question 1.1)

Inscrivez, dans le formulaire, le titre de l'activité et une courte description.

Objectif de l'ECQ (question 1.2)

L'objectif de l'ECQ correspond :

- soit à la langue de la minorité (pour les établissements anglophones);
- soit aux langues secondes :
 - français, langue seconde, pour les établissements anglophones;
 - anglais, langue seconde, pour les établissements francophones.

Si votre activité peut être comprise dans les deux objectifs, indiquez l'objectif principal.

Identification des axes d'intervention (question 1.3)

Consultez le tableau suivant pour identifier les axes d'intervention et les descriptions qui conviennent à votre activité. Attention, si les axes d'intervention sont identiques d'un objectif à l'autre, les descriptions, quant à elles, peuvent différer.

Objectif : Langue de la minorité

Axe	Description
Participation des apprenants	Promotion, recrutement, intégration et rétention d'apprenants dans les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité
Offre de programmes	Maintien, élaboration et/ou enrichissement de programmes variés et de ressources pédagogiques adaptées au milieu minoritaire et accès à ces programmes et ressources
Réussite éducative des apprenants	Amélioration du rendement scolaire et du taux de réussite des apprenants en milieu minoritaire
Milieus d'apprentissage enrichis	▪ Enrichissement culturel du programme d'enseignement et rapprochement entre les milieux scolaire, communautaire et culturel ▪ Rapprochement entre les milieux d'apprentissage et communautaire
Appui au personnel éducatif	▪ Élaboration, offre et évaluation de programmes de formation (initiale et continue) et de perfectionnement du personnel adaptés au milieu minoritaire ▪ Recrutement et rétention de personnel qualifié ou spécialisé
Recherche	Recherche ayant des retombées sur l'apprentissage et l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir au Canada

Objectif : Langues secondes

Axe	Description
Participation des apprenants	Recrutement et rétention d'apprenants dans les programmes d'enseignement de la langue seconde
Offre de programmes	Maintien, élaboration et/ou enrichissement de programmes variés, d'approches et de ressources pédagogiques pour l'apprentissage et l'enseignement de la langue seconde et accès à ces programmes, approches et ressources
Réussite éducative des apprenants	Acquisition par les apprenants de compétences langagières mesurables en langue seconde
Milieus d'apprentissage enrichis	Enrichissement culturel des programmes d'enseignement de la langue seconde
Appui au personnel éducatif	▪ Élaboration, offre et évaluation de programmes de formation (initiale et continue) et de perfectionnement du personnel travaillant dans le domaine de l'apprentissage de la langue seconde ▪ Recrutement et rétention de personnel qualifié ou spécialisé
Recherche	Recherche liée à l'apprentissage et à l'enseignement des langues secondes et diffusion du savoir au Canada

Identification des indicateurs et des cibles (questions 1.4 et 1.5)

Selon le Secrétariat du Conseil du trésor :

- **un indicateur** se définit comme toute mesure significative, relative ou non, utilisée pour apprécier les **résultats** obtenus, l'**utilisation** des ressources ou l'**état d'avancement** des travaux ou le contexte externe;
- **une cible** est la valeur précise à atteindre (le pourcentage, le nombre, etc.).

Voici deux exemples :

Titre de l'activité	Axe de l'ECQ	Indicateur	Cible
Multilinguisme en action : optimiser l'apprentissage et l'enseignement des langues secondes par la diffusion du savoir au Canada	Recherche liée à l'apprentissage et à l'enseignement des langues secondes et diffusion du savoir au Canada	Niveau d'amélioration des compétences en langue seconde des apprenantes et apprenants ayant participé à l'activité	Obtenir 15 % d'amélioration entre le test initial et le test final chez les apprenantes et apprenants
Cultures en diapason	Enrichissement culturel du programme d'enseignement et rapprochement entre les milieux scolaires, communautaire et culturel	Nombre de collaborations formelles entre les milieux musicaux et l'établissement	8 nouvelles collaborations musicales

Heures rémunérées (1.6)

Indiquez le nombre estimé d'heures rémunérées requises pour la réalisation de votre activité.

Collaboration (1.7)

Si vous souhaitez soumettre une activité en collaboration avec un autre établissement, tous les établissements doivent inscrire l'activité dans leur formulaire respectif.

Budget prévisionnel (question 2)

Indiquez le coût total estimé de votre activité. Pour une activité en collaboration, indiquez les sommes pour votre établissement uniquement. Si un autre établissement assume les coûts pour votre établissement, indiquez « 0 ».

Inscrivez, dans « Sources de financement », les montants prévus pour chacune des sources. Si aucun financement n'est prévu pour une source nommée, indiquez « 0 ».

Financement

Une fois le plan d'action approuvé par la ministre et la convention d'aide financière signée, l'établissement recevra 60 % des sommes prévues. L'allocation sera répartie selon les modalités prévues au régime budgétaire.

Bilan – Entente Canada-Québec (F3)

Le formulaire de bilan est à remplir après la réalisation des activités, qui devront se terminer au plus tard le 31 mai 2027. Une fois le bilan transmis, le dernier versement sera effectué. Toutes les informations saisies dans le formulaire Plan d'action – Activités annuelles (F2) seront automatiquement transférées dans le formulaire Bilan – Entente Canada-Québec (F3). Vous n'aurez qu'à confirmer l'atteinte des objectifs et des cibles, puis à inscrire le budget réellement attribué à chaque activité. Le cas échéant, tout solde résiduel au terme de l'activité sera déduit du dernier versement.

